

● Janvier 1698 :

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 26 janvier 1698, fol. 177

Inondation par débâcle :

A la suite d'un débordement, le maçon Claude Chauvin avait été mandaté par le conseil de ville pour effectuer les réparations aux murailles (délibération du 29 décembre 1697). Le 26 janvier, ce dernier se plaint que la muraille réparée *"a esté démolie par les glasses venues de la rivière du Rosne"*.

● 1698 :

ADBR, 107 E DD 8, Lettre des consuls des Saintes-Maries-de-la-Mer à Monsieur le visiteur général des gabelles, 29 août 1698

"Supplient humblement les maire, consuls et communauté de la ville Notre-Dame-de-la-Mer, disant que l'assiette et apartemens de leur salin ayant besoing d'esyte changée, ne pouvant subsister à l'endroit où le pont se treuve pour estre ordinairement submergée par les eaux de la mer et estangs et mesme incomodé par le sablon où il se treuve exposé pour estre les eaux de la mer et estangs despuis quelques temps avancées extraordinairement dans le terrain. Les rapports faits annuellement, Monsieur, lhors de votre visitte en font une plaine et entière foy que ne peut subsister aud. endroict".

Les consuls proposent un nouvel endroit, choisi par eux [cf. 1699].

ADBR, 107 E DD 8, Rapport sur la visite du salin, 10 septembre 1698

Un rapport sur la visite du salin déclara *"l'avoir treuvé entièrement couvert d'eau par l'inondation en dernier lieu arrivée des eaux de la mer et des estangs qu'est le midy et temps droit [nord] ne pouvant subsister dans la susdite situation pour estre exposés entièrement aux inondations des eaux desd. estangs et mer"*. Il n'y avait aucun sel pour cette saison et l'on proposa un nouvel endroit, plus élevé que celui-ci [cf. 1699].

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur